

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mardi 2 Avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A l'Unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine et Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 2 Avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical du SIAEP NEMOURS - ASSAINISSEMENT s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux membres le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du syndicat le 27/03/2024.

Présents : M. PEUTOT Christian, Président, M. BAURY-SAILLY Frédéric, Mme BONIN Fannie, M. BROCHON Eric, M. COFRECES Segundo, M. DEMASSON Frédéric, M. DUMAY Jean-Claude, Mme LEDUC Christine, M. REMOND Thierry, M. ROUX Philippe

Absents :

Absent(s) : M. JARDIM-VIEIRA Orlando, M. DALMAYRAC Eric, M. PETIT Michel

Excusé(s) avec procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUERPILLON Evelyne à Mme LEDUC Christine, M. KINDERF Gilles à M. BAURY-SAILLY Frédéric, M. JEULIN Fabrice à M. DEMASSON Frédéric,

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEDUC Christine

2024/014 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312 – 1 et suivants,
Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2024 présentées par le Président le 14 Mars 2024,
Considérant le projet de Budget Primitif 2024 du service Assainissement Collectif soumis au Comité Syndical,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte

Le Budget Primitif 2024, par chapitre, du service Assainissement Collectif qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'EXPLOITATION	4 130 674.00 €	4 130 674.00 €
Section d'INVESTISSEMENT	4 421 047.00 €	4 421 047.00 €
TOTAL	8 551 721.00 €	8 551 721.00 €

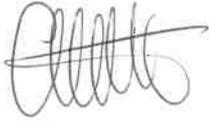
RAPPELLE

Que le budget du service Assainissement collectif est assujéti à TVA depuis le 1er janvier 2017

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Et ont les membres présents, signé au registre.

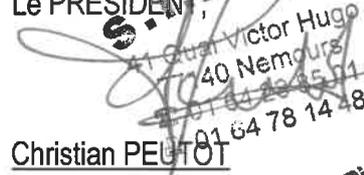
Pour copie conforme.

Secrétaire -



Mme LEDUC

Nemours, le 03/04/2024 P.
Le PRESIDENT,



S.N.A.P.
41 Quai Victor Hugo
77400 Nemours
01 64 78 14 48

Christian PEUTOT

Nemours - Saint-Pierre